

SOJAM

2 mail des Cerclades
 CS 20808 CERGY
 95015 CERCY-PONTOISE Cedex
 Tél: 01.34.02.46.60
 Fax: 01.30.37.15.90

FICHE DE DONNEES SECURITERéf. : **MOUCH 6 / 7**

Création : 21/11/2008

Révision : 04

Du 24/03/2016

1 - IDENTIFICATION
DU PRODUIT
ET DE LA SOCIETE*1.1 Identificateur de produit :*

ACTO Spécial MOUCHES-MOUSTIQUES aérosol

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées (pour plus de détails se reporter à la notice technique) :

Utilisation conseillée : Aérosol insecticide spécifique pour diffuseur électronique Acto'matic, mis au point pour lutter efficacement contre les mouches et les moustiques. Biocide (TP18).

Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

- Fournisseur : **SOJAM** (Voir cadre ci-dessus)

Email : s.laboratoire@la-cgi.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence : Tél. d'urgence : Orfila : 01 45 42 59 592 - IDENTIFICATION
DES DANGERS #*2.1 Classification du mélange :***Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Aérosol inflammable, cat. 1(H222 – H229)

Irritant oculaire, cat. 2 (H319)

Toxicité aquatique aigue et chronique cat. 1 (H400, H410)

*2.2 Eléments d'étiquetage :***Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Pictogrammes de danger :



GHS09

GHS02

GHS07

DANGER

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2 - IDENTIFICATION
DES DANGERS #

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P501 Eliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé dans une déchèterie.

Ne pas jeter dans les ordures ménagères.

2.3 Autres dangers :

Ne pas pulvériser sur les denrées alimentaires, ni sur les plantes et matières plastiques.

Récipient sous pression à protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Utiliser et conserver à l'écart de toute flamme et, source d'ignition et d'étincelles, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Bien ventiler après usage.

Retirer ou couvrir les terrariums, les aquariums et couper l'alimentation des pompes d'aquarium pendant la mise en service du produit.

PBT : N/A

vPvB : N/A

Voir section 16

3 - COMPOSITION /
INFORMATION SUR
LES COMPOSANTS #

3.2 Mélanges :

Composants	N°CAS N°CE	Classification selon 1272/2008/CE	Concentration (% m/m)
Propan-2-ol	67-63-0 200-661-7	Flamm. Liquid 2 H225 Eye irritation 2, H319 STOT – Single exposure 3 H336	5 – 30%
Pipéronyl butoxyde	51-03-6 200-076-7	Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410	5 – 30%
Décane	124-18-5 204-686-4	Flamm. Liquid 3 H226 Asp. Tox. 1 H304	1 – 5%
Pyréthrines naturelles	8003-34-7 232-319-8	Acute tox 4 H302 ; H312; H332 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410	0 – 1%

4 - PREMIERS
SECOURS #

4.1 Description des premiers secours :

LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.

NE JAMAIS LAISSER SEULE LA PERSONNE INTOXIQUEE.

En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés. Laver immédiatement et abondamment la peau avec de l'eau et un savon neutre. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et soigneusement avec beaucoup d'eau ou une solution oculaire pendant 10 minutes au moins, en maintenant les paupières écartées. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste

En cas d'inhalation : Eloigner le sujet de l'atmosphère polluée, la maintenir au repos. Pratiquer la respiration artificielle en cas de difficulté respiratoire et appeler un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle : Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

Numéro d'appel des secours médicalisés : 15 ou 18

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : voir rubrique 4.1

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

<p>5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE #</p>	<p><u>5.1 Moyens d'extinction :</u> Moyens d'extinction conseillés : Extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC) ou à poudre physique ou à base de dioxyde de carbone. Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Moyens d'extinction déconseillés : Jets d'eau</p> <p><u>5.2 Dangers particuliers résultant du mélange :</u> La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut représenter un risque élevé pour la santé.</p> <p><u>5.3 Conseils aux pompiers :</u> Équipement de protection contre le feu : Les sauveteurs doivent porter des appareils de protection respiratoire autonomes et des vêtements de protection.</p>
<p>6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL</p>	<p><u>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :</u> Porter des vêtements de protection (gants néoprène, bottes de sécurité, lunettes...). Isoler les lieux dangereux et fermer les entrées. Eteindre toutes les sources d'ignition. Eviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Assurer une bonne ventilation. Garder hors d'atteinte les zones où les vapeurs peuvent s'accumuler.</p> <p><u>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :</u> Eviter toute contamination des égouts, des eaux de surface, du sol...</p> <p><u>6.3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage :</u> Utiliser une matière absorbante puis nettoyer avec de l'eau. Récupération du produit dans un récipient fermé, en vue de son élimination selon les réglementations en vigueur.</p> <p><u>6.4 Références à d'autres sections :</u> Se référer à la section 8 pour l'équipement de protection approprié et à la section 13 pour le traitement des déchets.</p>
<p>7 - MANIPULATION ET STOCKAGE</p>	<p><u>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation. - Employer le produit dans une zone bien ventilée. - Manipuler à l'abri de toutes sources potentielles d'inflammation. - Eviter les flammes, les étincelles, l'électricité statique. - Ne pas exposer à des températures élevées. - Eviter tout contact avec les aliments. <p><u>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris certaines incompatibilités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Stocker dans un endroit frais, sec et ventilé à l'écart des denrées alimentaires. - Conserver dans son emballage d'origine. - Stocker à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. - Protéger des rayons du soleil et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. <p><u>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :</u> Biocide TP18.</p>

8 - CONTROLE DE
L'EXPOSITION /
PROTECTION
INDIVIDUELLE #

8.1 Paramètres de contrôle :

Valeurs limites d'exposition professionnelle (INRS) :

Composants	VME	VLCT	Année
Propan-2-ol		400 ppm – 980 mg/m ³	2014
Pyréthrine	1 mg/m ³		2012
2.6-di-tert-butyl-p-crésol (CAS n°128-37-0)	10 mg/m ³		2014

DNEL (travailleurs) :

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
Propan-2-ol CAS n°67-63-0	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	888 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent		500 mg/m ³	Pas pertinent
Pipéronyl Butoxyde CAS n°51-03-6	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	55.556 mg/kg	Pas pertinent	27.778 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	7.75 mg/m ³	3.875 mg/m ³	3.875 mg/m ³	0.222 mg/m ³

DNEL (Population) :

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
Propan-2-ol CAS n°67-63-0	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	26 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	319 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	89 mg/m ³	Pas pertinent
Pipéronyl Butoxyde CAS n°51-03-6	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	1.143 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	2.286 mg/kg	Pas pertinent	13.888 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	3.874 mg/m ³	1.937 mg/m ³	1.937 mg/m ³	1.937 mg/m ³

PNEC :

Identification					
Propan-2-ol CAS n°67-63-0	STP	2254 mg/L	Eau douce	140.9 mg/L	
	Sol	28 mg/kg	Eau de mer	140.9 mg/L	
	Intermittent	140.9 mg/L	Sédiments (eau douce)	552 mg/kg	
	Oral	160 g/kg	Sédiments (eau de mer)	552 mg/kg	
Pipéronyl Butoxyde CAS n°51-03-6	STP	10 mg/L	Eau douce	0.003 mg/L	
	Sol	0.136 mg/kg	Eau de mer	0.0003 mg/L	
	Intermittent	0.0003 mg/L	Sédiments (eau douce)	0.0194 mg/kg	
	Oral	12.53 g/kg	Sédiments (eau de mer)	0.00194 mg/kg	
Decane CAS n°124-18-5	STP	0.018 mg/L	Eau douce	0.0012 mg/L	
	Sol	0.13 mg/kg	Eau de mer	0.0012 mg/L	
	Intermittent	0.0045 mg/kg	Sédiments (eau douce)	0.33 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (eau de mer)	0.33 mg/kg	

8.2 Contrôle de l'exposition :

Protection respiratoire : Aucun en utilisation normale.

Protection des yeux : Eviter le contact avec les yeux.

Protection de la peau : Eviter le contact avec la peau. Port de gant conseillé.

Ne pas fumer. Conserver à l'écart de toute flamme.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	<p><u>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :</u></p> <p>Etat physique : Récipient sous pression, aérosol</p> <p>Odeur: Caractéristique</p> <p>pH: Non applicable.</p> <p>Point d'ébullition : Non applicable.</p> <p>Point éclair: Non applicable.</p> <p>Inflammabilité: Extrêmement inflammable.</p> <p>Propriétés explosives: Non applicable</p> <p>Propriétés oxydantes: Non applicable</p> <p>Pression de vapeur: Non applicable</p> <p>Densité relative: Non applicable</p> <p>Solubilité:</p> <p>-Solubilité dans l'eau Non applicable</p> <p>-Solubilité dans les graisses Non applicable</p> <p>Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non applicable</p> <p>Viscosité: Non applicable</p> <p>Densité de vapeur: Non applicable</p> <p>Taux d'évaporation : Non applicable</p> <p><u>9.2 Autres informations :</u> Données non disponibles.</p>
10 - STABILITE ET REACTIVITE #	<p><u>10.1 Réactivité :</u> N/A</p> <p><u>10.2 Stabilité chimique :</u></p> <p>Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi et de stockage (conservation de 2 ans minimum dans l'emballage d'origine).</p> <p><u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses :</u> N/A</p> <p><u>10.4 Conditions à éviter :</u> Chaleur excessive (> 50°C), flammes, étincelles, humidité, lumière solaire.</p> <p><u>10.5 Matières incompatibles :</u> oxydants forts, matières comburantes et combustibles.</p> <p><u>10.6 Produits de décomposition dangereux :</u> Fumée, monoxyde de carbone</p>
11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES #	<p><u>11.1 Informations sur les effets toxicologiques</u></p> <p>Mélange : informations non disponibles.</p> <p><i>PIPERONYL BUTOXYDE</i></p> <p>DL50 = 6150 mg/kg</p> <p>Par voie orale : 2000 < DL50 <= 5000 mg/kg</p> <p>Espèce : Rat (Recommandé par le CLP)</p> <p>DL50 > 2000 mg/kg</p> <p>Espèce : Lapin (Recommandé par le CLP)</p> <p>Par voie cutanée : CL50 > 2.73 mg/l</p> <p>Espèce : Rat (Recommandé par le CLP)</p> <p><i>PYRETHRINES</i></p> <p>Toxicité aiguë :</p> <p>Par voie orale DL50 (rat) : 2370 mg/kg (mâle) ; 1030 mg/kg (femelle)</p> <p>Par voie cutanée DL50 (lapin) : > 1500 mg/kg</p> <p>Par inhalation CL50(rat) : 3.9 mg/L (mâles), 2.5 mg/l (femelles) et 3.4 mg/L (combinée)</p> <p>En cas de contact avec les yeux : produit des lésions oculaires.</p> <p>En cas d'inhalation : Peut causer une irritation du système respiratoire en cas d'inhalation de grandes quantités de vapeurs.</p> <p>En cas d'ingestion : Peut causer des douleurs d'estomac et vomissement.</p>

12 - INFORMATIONS
ÉCOLOGIQUES #12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Éviter tout rejet et toute contamination des eaux naturelles.

Mélange : Aucune information disponible.

PIPERONYL BUTOXYDE

Toxicité pour les poissons :

Durée d'exposition : 96 h

CL₅₀ = 6.12 mg/l

Espèce : *Oncorhynchus mykiss*

Toxicité pour les crustacés :

Durée d'exposition : 48 h

CE₅₀ = 0.51 mg/l

Espèce : *Daphnia magna*

Toxicité pour les algues :

Durée d'exposition : 72 h

CEr₅₀ = 2.09 mg/l

Espèce : *Scenedesmus capricornutum*

PYRETHRINES

Toxicité pour les poissons :

CL₅₀ : 5.2 µg/L (Truite arc-en-ciel)

CL₅₀ : 10 µg/L (Perche soleil bleue)

CL₅₀ : 16µg/L (*Cyprinodon variegatus*)

Toxicité pour les daphnies :

CE₅₀ : 12µg/L

Toxicité pour les abeilles : LD₅₀ : 0.022 µg/abeille

12.2 Persistance et dégradabilité : N/A

12.3 Potentiel de bioaccumulation : N/A

12.4 Mobilité dans le sol : N/A

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : N/A

12.6 Autres effets néfastes : Non disponible.

13- ELIMINATION

13.1 Méthode de traitement des déchets :**Déchets / produits non utilisés :**

Éliminer les emballages vides ou non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie.

Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau le produit.

Emballages souillés :

S'assurer de l'impossibilité de réutiliser les emballages souillés.

14 - INFORMATIONS
RELATIVES AU
TRANSPORT

14.1 Numéro ONU : UN 1950

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies : Aérosol à contenu inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Classe de danger : 2

CLASSIFICATION ADR : Code de classification : F 5, Etiquette danger : 2.1, code tunnel : D.

CLASSIFICATION IMDG : Etiquette : 2.1, F-S : F-D S-U, Polluant marin : OUI (pyréthrines, pipéronyl butoxyde)

14.4 Groupe d'emballage : -

14.5 Dangers pour l'environnement : OUI (pyréthrines, pipéronyl butoxyde)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Le transport de ce produit est soumis à la réglementation sur le transport des « produits dangereux ».

15 - INFORMATIONS
REGLEMENTAIRES #

15.1 Réglementation/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Dispositions particulières : Aucune donnée n'est disponible.

Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

<i>Nom</i>	<i>CAS</i>	<i>Quantité</i>	<i>TP</i>
Pyréthrines	8003-34-7	0.5% m/m	TP18
Pipéronyl butoxyde	51-03-6	8.6% m/m	TP18

Rubriques ICPE : 4320 et 4510

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges, hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

Surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés dans l'arrêté du 11 juillet 1977.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Le fournisseur de cette fiche de sécurité n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

16 - AUTRES
INFORMATIONS #

Fiche de sécurité au format REACH 453/2010, les paragraphes modifiés sont signalés par #.

Références bibliographiques : FDS des principaux constituants.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Libellé des phrases H mentionnées en section 3 :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.